



Amélioration de l'habitat

Communauté de Communes
du Roumois Nord



Le PIG

Qu'est ce que c'est ?

Le Programme d'Intérêt Général, c'est avant tout :

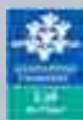
Une action menée à l'initiative de la CDC du Roumois Nord

Les Objectifs

- Permettre l'amélioration de 222 logements sur 3 ans
- Améliorer les conditions de logement des ménages
- Lutter contre l'habitat indigne
- Améliorer et accroître l'offre de logements locatifs à loyer maîtrisé
- Favoriser l'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées
- Contribuer au développement durable
- Réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine bâti en respectant ses qualités architecturales
- Soutenir l'activité du bâtiment



Une action menée en partenariat



Des subventions pour vos travaux

Quels travaux ?

- ❖ Travaux de mise aux normes : électricité, chauffage, assainissement
- ❖ Travaux d'amélioration ou de remise en état : économies d'énergies, sanitaires, charpente, toiture, façades
- ❖ Travaux d'accessibilité ou d'adaptation pour les personnes âgées ou handicapées

ATTENTION

Ne pas commencer les travaux avant d'obtenir les accords de subvention

Quelles aides ?

❖ Pour les propriétaires occupants

- des subventions de 20 à 90% d'un montant HT plafonné et selon certaines conditions (ANAH, Conseil Général, Communauté de Communes, Caisse de retraite)
- Subventions importantes pour les travaux liés à l'adaptation des logements, au traitement du plomb, aux économies d'énergie, etc
- Prêts bonifiés (CAF, SACICAP)
- Avantage complémentaire (crédit d'impôt éco-prêt)

❖ Pour les propriétaires bailleurs

- des subventions de 15 à 90% d'un montant HT plafonné et selon certaines conditions (ANAH, Conseil Général, Communauté de Communes)
- Déduction fiscale de 30 à 60% en fonction du loyer pratiqué
- Avantage complémentaire (crédit d'impôt éco prêt)



HABITAT & DEVELOPPEMENT
12 boulevard Georges Chauvin BP 734
27007 EVREUX cedex

02 32 39 84 00





HABITAT & DEVELOPPEMENT

*Votre interlocuteur pour assurer
gratuitement...*

- ❖ Suivi personnalisé
- ❖ Visites à domicile
- ❖ Demandes de subvention
- ❖ Constitution des dossiers
de Plans de financement
- ❖ Informations, conseils

Votre conseiller en économie d'énergie

L'Espace info énergie



Des spécialistes
pour des conseils
pratiques et gratuits
sur la maîtrise de

l'énergie

*Votre conseiller en investissement
locatif*



Simulations
financières
et
fiscales
avec MOPI®

Vous avez un projet ?

Quelques exemples financés

Exemple1

Mme R. souhaitait remplacer sa chaudière à gaz par une chaudière à condensation et faire poser de l'isolation sous combles.

Montant des travaux : 7 896 € TTC

Subvention : ANAH : 1 496 €

Subvention département : 1 579 €

Subvention communauté de communes : 1 182 €

**Mme R a bénéficié de 4 257€ de subvention
Soit 53% du montant TTC des travaux**

Exemple2

M.O, personne âgée souhaitait adapter sa douche.

Montant des travaux : 4 642 € TTC

Subvention : ANAH : 3 080 €

Subvention communauté de communes : 1 200 €

**M O a bénéficié de 4 280€ de subvention
Soit 92% du montant TTC des travaux**

Pour vous renseigner

Lors des permanences
A la mairie de Bourg Achard

Le 1er lundi de 10 h à 12 h (PIG)

Le 1er mercredi de 10 h à 12 h (Espace Info Energie)

A la mairie de Routot

Le 3ème mercredi de 10 h à 12 h (PIG)

Par téléphone au

02 32 39 84 00

